

LETTRE ANNUELLE FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION N°15

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI La Banque Postale Innovation N°15 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Lors de l'exercice écoulé, le Fonds a procédé à la cession définitive des titres qu'il détenait dans les sociétés **HOMEREZ** et **REELEVANT**. Ces opérations sont intervenues en mai.

Au 31 décembre 2024, le Fonds détient 2 participations actives dans son portefeuille.

Dans la section « Focus Participations » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous présentons l'évolution de la société **AB TASTY**.

Nous vous rappelons que le Fonds a déjà procédé à quatre remboursements partiels à savoir 125,00€ en mai 2019, 335,00€ en mai 2020, 148,82€ en décembre 2020, 92,38€ en novembre 2022 pour un montant total de 696,20 € par part A. Chaque part ayant été souscrite à la valeur nominale de 500 €, cela représente une plus-value de 196,20 € par part.

La Société de Gestion s'efforce de céder dans les meilleurs délais les titres détenus dans les dernières sociétés du portefeuille dans l'intérêt des porteurs de parts. L'objectif est de finaliser les opérations de liquidation, dans la mesure du possible, d'ici la fin de l'année 2025.

Par ailleurs, nous vous rappelons que toutes les demandes de rachats de parts sont bloquées depuis le 26 avril 2022 (date d'envoi du courrier vous informant de la mise en liquidation du Fonds).

Après établissement des comptes de liquidation sous contrôle des Commissaires aux Comptes, le Fonds procèdera à la distribution de la totalité de ses actifs au profit des porteurs. Vous en serez informé par courrier.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur <u>www.siparexfondsfiscaux.com</u>

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale

se tient à votre disposition

Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1 — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (clean- tech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, cet accompagnement ne constituant en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

2 — FOCUS PARTICIPATIONS

La Société de Gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer ses droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

PRÉSENTATION

AB TASTY

AB Tasty

Créée en 2009, AB Tasty est une plateforme SaaS spécialisée dans l'optimisation de l'expérience utilisateur, l'expérimentation et la personnalisation des produits numériques.

AB Tasty compte à ce jour plus de 300 salariés et collabore avec plus de 1 000 clients à travers le monde. La société possède une couverture internationale grâce à ses multiples bureaux (Paris, Londres, New York, Singapour, Sydney...).

Face aux enjeux croissants d'amélioration de la conversion et de l'engagement utilisateur, AB Tasty propose plusieurs solutions innovantes, comme l'A/B testing et la personnalisation avancée. Son objectif est d'aider les entreprises à optimiser l'expérience digitale et à maximiser leur impact auprès des utilisateurs.





3 — FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION N°15

*** sous réserve de respecter les conditions fiscales

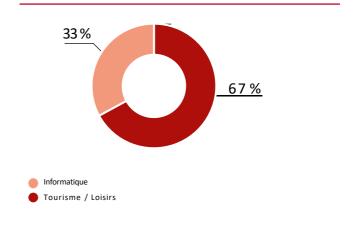
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

Actif net du Fonds au 31/12/24	4 325 K€
Valeur de souscription*	500,00€
Distributions totales*	696,20 €
Valeur liquidative au 31/12/24*	173,05 €
Valeur liquidative + distributions au 31/12/24*	869,25 €
Évolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)**	74 %
Évolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)**	112 %

^{*} montant par part ** hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE

AB TASTY	Solution permettant aux sites internet de tester et d'améliorer l'efficacité de leurs pages
LE COLLECTIONIST	Plateforme en ligne de location saisonnière de villas et résidences secondaires de luxe avec services (ménage, cuisine, concierge)

Autres placements — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0011541358	En cours de liquidation et rachats de parts bloqués (
Date de création	2013	
Durée de vie	8 ans	
Prorogation (1)	2 x 1an	

(1)La durée de vie du Fonds a déjà été prorogée à deux reprises sur décision de la Société de Gestion.

(2)Les rachats de parts sont bloqués depuis le 26 avril 2022 (date d'envoi du courrier d'information sur la mise en liquidation du Fonds).

FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FCPI SIPAREX INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la Société de Gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de Gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS (clôture au 31 décembre 2024)	ANNÉ d créatio	e Constatée	FRAIS DE GESTION E				ION ET DE DI	VE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €) T DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €)					
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
La Banque Postale Innovation N°14	2012	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	512,58 40,16	494,07 61,45	620,42 80,35	727,05 98,97	756,96 1 20,29	997,16 145,7	1133,72 164,38	1118,43 191,57	918,71 208,80	870,25 209,58	850,97 209,66
La Banque Postale Innovation N°15	2013	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	471,77 20,99	450,42 39,21	520,4 <i>57,19</i>	650,12 76,07	625,1 <i>96,67</i>	885,24 122,23	975,06 140,98	1009,99 158,74	1026,55 177,16	870,67 1 <i>90,76</i>	869,25 191,11
La Banque Postale Innovation N°16	2014	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés		480,09 20,78	483,72 39,4	507,51 58,07	451,3 76,85	513,34 94,21	533,7 112,21	490,16 129,38	585,86 146,02	562,83 1 <i>62</i> ,18	590,96 173,59
Ambition Innovation	2015	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés		488,95 12,28	471,42 33,91	481,64 58,28	454,17 <i>82,72</i>	530,59 105,61	506,67 130,22	573,83 1 <i>54,66</i>	565,75 178,94	528,47 203,23	488,88 224,31

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du Fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires applicables aux Fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

AVERTISSEMENT

Votre attention est attirée sur le fait que le montant de votre souscription est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment les contraintes et les risques suivants :

- Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur des actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la Société de Gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.
- Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des

entreprises dans lesquelles il investit. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La Société de Gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa Société de Gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition.



5 rue Feydeau, 75002 Paris T. 01 53 93 02 20 serviceclients@siparex.com

siparexfondsfiscaux.com xange.fr

Société par actions simplifiée au capital de 1 372 800 € - 452 276 181 RCS Paris Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 – N°TVA : FR 24 452 276 181